



# Studio Pole Dance Forever

---



## Règlement Intérieur

### I. INSCRIPTION, PRATIQUE DE LA POLE DANCE

- a. Lors de l'inscription, l'élève doit fournir les documents cités ci-dessous :
  - Contrat d'abonnement dûment remplie (à retirer au studio)
  - Certificat médical daté de moins de 3 mois avec la mention « apte à la pratique de la pole dance »
  - Attestation d'assurance de type responsabilité civile.
- b. Les personnes blessées et enceintes ne sont pas autorisées à suivre un cours. Pole Dance Forever n'engage aucunement sa responsabilité dans le cas où une personne avec un état de santé cité ci-dessus participerait au cours.
- c. Les bijoux et piercings doivent être retirés avant le début du cours.
- d. Il ne faut appliquer aucun produit corporel gras (crème hydratante, huile, gommage) 12h avant.
- e. Avoir une tenue adéquate: short et débardeur pour être à l'aise dans l'apprentissage, ainsi qu'une paire de chaussures à talon pour les femmes qui le souhaitent uniquement lors des cours de pole dance Exotic.
- f. **Il est obligatoire de se déchausser à l'entrée du studio** afin de conserver le parquet propre pour les poleuses qui marchent à pieds nus lors des cours.

### 2. RESPONSABILITE

- a. Pole Dance Forever ne pourra être tenu pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique de l'activité ainsi que des vols ou de la détérioration des effets personnels que pourraient subir les élèves, professeurs et intervenants.
- b. A ce titre, les personnes souhaitant être couvertes pour ce type de risques sont invitées à faire les démarches nécessaires auprès de leur compagnie d'assurance

### 3. ACCES AUX COURS, VALIDITE

- a. L'élève doit se présenter 5/10 min avant le début du cours.
- b. En cas de retard de la part de l'élève, le professeur se réserve le droit de ne pas l'admettre en cours une fois celui-ci démarré. Passées 15 min de retard, aucun élève ne sera admis en cours.
- c. L'élève doit participer aux cours de son niveau d'appartenance (débutant, intermédiaire, avancé). Le professeur se réserve le droit d'interdire l'élève à accéder à un cours ne correspondant pas à son niveau d'appartenance.
- d. Aucun remboursement, ni total ni partiel, ne sera envisagé en cas de retard de la part de l'élève et/ou de son refus par le professeur.
- e. L'inscription au cours est obligatoire au plus tard 12h à l'avance en passant par la plateforme de réservation en ligne
- f. Tout élève se présentant à un cours sans s'y être inscrit au préalable prend le risque de s'en voir refuser l'accès si le nombre de places disponibles s'avère insuffisant.
- g. Tout cours entamé est dû dans son intégralité.
- h. Toute annulation à un cours doit se faire au plus tard 48h à l'avance. Dans le cas contraire, sauf sur présentation d'un justificatif médical ou professionnel, le cours sera dû et décompté du crédit de cours restant à votre disposition
- i. Les abonnements sont valables 6 mois ou 1 an. Une réduction de 10% est appliquée aux abonnements de 6 mois ou 12 mois aux enfants/ados jusque 17 ans ainsi qu'aux chômeurs (justificatifs obligatoire)
- j. La carte JUST POLE IT de 10 cours est valable 3 mois à compter de sa date de souscription. Aucune remise n'est appliquée à ce type de carte
- k. La carte de cours et les abonnements ne pourront plus être utilisés par son titulaire au-delà de sa date de validité.
- l. La direction se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'élèves est inférieur à trois. Le cas échéant, les dits élèves en seront informés et le cours ne sera pas décompté.
- m. En cas d'absence du professeur, la Direction fera tout son possible pour prévenir les élèves dans les meilleurs délais par téléphone, par mail ou à défaut par affichage sur les portes des locaux.

## **4. COMPORTEMENT**

- a. Les téléphones portables doivent être éteints ou mis en mode silencieux durant les cours.
- b. A l'arrivée comme au départ, silence et discréction sont de rigueur afin de préserver le bon déroulement des cours. Les élèves du cours suivant doivent attendre à l'entrée du studio et ne peuvent rejoindre le vestiaire que lorsque les étirements de fin du cours précédents commencent. Ainsi durant les étirements de fin de cours, les élèves du cours suivant peuvent commencer à se préparer
- c. Pour d'évidentes raisons de santé et de sécurité, il est formellement interdit de participer à un cours en cas de consommation d'alcool, drogues ou autres stupéfiants dans les douze heures précédant le début du dit cours.
- d. Le professeur et la direction se réservent le droit de refuser l'accès au cours à un élève qu'ils jugent sous l'emprise des substances évoquées ci-dessus.
- e. Chaque élève s'engage à adopter un comportement de nature à garantir le bon déroulement du cours, ainsi que la convivialité du lieu.
- f. Aucun comportement injurieux, raciste, sexiste, dégradant, violent... ne sera toléré.
- g. Tout comportement considéré comme désobligeant, nuisible au bon déroulement du cours, sera sanctionné en premier lieu par un avertissement verbal direct, puis par une exclusion du cours sans possibilité de remboursement.
- h. Un refus définitif d'admission dans les locaux de Pole Dance Forever sera prescrit en cas de persistance de cet état de fait
- i. Chaque élève se doit de nettoyer le matériel (pole) à l'issu du cours

## **4. LOCAUX, CONSIGNES DE SECURITE**

- a. Les élèves, intervenants et professeur sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre les risques d'incendie et d'en respecter les consignes.
- b. Il est important de respecter les consignes de sécurité préconisées par le professeur durant le cours. Le professeur se réserve le droit d'exclure une personne d'un cours si jamais ses consignes/conseils ne sont pas respectés.
- c. Les chaussures de ville sont strictement interdites dans la salle de danse.
- d. Il est interdit de manger dans l'espace de danse.
- e. Le matériel mis à la disposition des élèves doit être respecté suivant les conditions d'utilisation définies sur place.
- f. Il est interdit d'utiliser les barres de pole dance ainsi que l'ensemble du matériel en dehors des heures de cours ou de location de salle.
- g. La salle de cours, vestiaire et sanitaire doivent être laissés dans un état d'ordre et de propreté convenable.
- h. Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool dans les locaux.
- i. Il est interdit d'y introduire des animaux.
- j. Les règles de bon voisinage et de vie en communauté, et notamment le respect d'autrui, doivent être scrupuleusement respectées.